



COMMISSION DEPARTEMENTAL DES COMPÉTITIONS FÉMININES

PROCES-VERBAL n°9

Date de la réunion : Réunion plénière du Jeudi 04 Décembre 2025

Lieu : DFSM – 2 rue Bellanger – 76290 YVETOT

Présidence : Mme Laetitia HANOUET

Membres présents : Mme Nathalie FRIBOULET – Mme Sandrine PILLON - Mr Harry HECKMANN – Mr Jean Claude LEROY – Mr Pierre LECORNU

RE COURS

Les décisions ci-après de la Commission DEPARTEMENTAL sont susceptibles de recours auprès de la Commission DEPARTEMENTAL d'Appel, **dans le délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des Règlement Généraux de la L.F.N.

RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs sont informés que toutes les feuilles de matchs sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence de délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, **c'est le club recevant** qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions de DFSM.



JOURNÉE des 08 et 09 Novembre 2025

CHAMPIONNAT U14F à 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 55093550 ESM GONFREVILLE 21 / FC BARENTINOIS 21

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 10€ est infligée au club de ESM GONFREVILLE.

Match n° 55093551 O. PAVILLAIS 21 / US LILLEBONNAISE 21

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 10€ est infligée au club de O. PAVILLAIS.

CHAMPIONNAT U14F à 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n° 55093594 ROUEN SAPIN FC 21 / MONT SAINT AIGNAN FC 21

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 10€ est infligée au club de ROUEN SAPIN FC.

Match n°55093595 FC LE TRAIT DUCLAIR 21 / FC FEMININ ROUEN PE 21

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 10€ est infligée au club de FC LE TRAIT DUCLAIR

CHAMPIONNAT U14F à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 55093608 ENT. DIEPPE – E. VIENNE SAANE LONGUEIL 21 / FC FEMININ ROUEN PE 21

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 10€ est infligée au club de ENT. DIEPPE – E. VIENNE SAANE LONGUEIL

Match n° 55093609 ES JANVALAISE 21 / YVETOT AC 21

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 10€ est infligée au club de ES JANVALAISE

CHAMPIONNAT U 14 à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n°55093624 OLYMPIA'CAUX FOOTBALL 21 / ES DU MONT GAILLARD 21

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 10€ est infligée à OLYMPIA'CAUX FOOTBALL.

CHAMPIONNAT U 14 à 8 DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n°55093639 SC OCTEVILLE SUR MER 21 / OH TREFILERIE NEIGES 21

Forfait non déclaré de OH TREFILERIE NEIGES 21

La Commission, après en avoir délibéré, décide :

- Match perdu par forfait (0 point) à OH TREFILERIE NEIGES 21 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le SC OCTEVILLE 21 sur le score de 3 buts à 0.



- Inflige une amende de 75€ à OH TREFILERIE NEIGES

Match n° 55093640 YERVILLE FC 21 US EPOUVILLE 21

Feuille de match insuffisamment rédigée, manque le n° de licence de l'arbitre assistant 2. Une amende de 5€ est infligée à l'US EPOUVILLE.

CHAMPIONNAT U 14 à 8 DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n°55093667 MAISON QUARTIER GRIEU 21 / YVETOT AC 22

Une amende de 30€ est infligée à MAISON QUARTIER GRIEU pour non-utilisation de la FMI.

Match n° 55093669 FC ST JULIEN PETIT QUEVILLY 21 / AS MADRILLET CHATEAU BLANC 31

Absence de n° de maillots, une amende de 20€ est infligée à l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC.

CHAMPIONNAT U17 à 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match 55091643 OLYMPIA'CAUX FOOTBALL 21 / YVETOT AC 21

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, numérotations maillot non réglementaire. Une amende de 20€ est infligée au club OLYMPIA'CAUX FOOTBALL

CHAMPIONNAT U17 à 8 DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n° 55091813 AL DEVILLE MAROMME 21 / CA CHEMINOTS STEPHANAIS 21

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, numérotations maillot non réglementaire. Une amende de 20€ est infligée au club CA CHEMINOT STEPHANAIS 21

CHAMPIONNAT U17 à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match 55093254 G. ELBEUF CLEON CAUDEBEC 21 / FC LE TRAIT DUCLAIR 21

Forfait non déclaré de G. ELBEUF CLEON CAUDEBEC 21

La Commission, après en avoir délibéré, décide :

- Match perdu par forfait (0 point) à G. ELBEUF CLEON CAUDEBEC 21 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier FC LE TRAIT DUCLAIR sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 75€ à G. ELBEUF CLEON CAUDEBEC

CHAMPIONNAT U17 à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match 55093527ASL RAMPONNEAU FECAMP 21 / RC PORT DU HAVRE 21

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 10€ est infligée au club de ASL RAMPONNEAU FECAMP 21

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININ A 8 POULE A

RAS



CHAMPIONNAT FEMININE SENIOR A 8 POULE B

Match 54030807 A HOUMOISE BONDEVILLE FC 1 / GCO BIHORELLAIS 1

Forfait général de l'équipe GCO BIHORELLAIS

Match n° 5403080 ST AUBIN FC 1 / AS BUCHY 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, numérotations maillot non réglementaire. Une amende de 20€ est infligée au club AS BUCHY

CHAMPIONNAT FEMININE SENIOR A 8 POULE C

Match 54030834 FC OFFRANVILLAIS 1 / FC DIEPPE 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, manque le n° de licence déléguée à la police du terrain. Une amende de 5€ est infligée à FC OFFRANVILLAIS.

Match n° 54030836 ST RIQUIER GASEG 1 – US NORMANDE 76

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 10€ est infligée au club de ST RIQUIER GASEG 1

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININ A 11

Match 544 83479 US VATTEVILLE BROTONNNE 1 - FC SERSQUIGNY NASSANDRE 1

La rencontre a été arrêtée à la 85^{ème} minute de jeu.

Le dossier transmis à la Commission Départementale des Arbitres, est placé en instance d'homologation.

Match 54483480 CMS OISSEL 1 / SC THIBERVILLE 2

Feuille de match insuffisamment rédigée, manque le n° de licence de l'arbitre central. Une amende de 5€ est infligée à CMS OISSEL.

Feuille de match insuffisamment rédigée, manque le n° de licence de l'arbitre assistant 2. Une amende de 5€ est infligée à SC THIBERVILLE 2.

Pour non utilisation de la FMI, une amende de 30€ est infligée au club CMS OISSEL.

**La Présidente de la
commission**

Mme Laetitia HANOUET

**Le secrétaire de la
commission**

Pierre LECORNU